

## Méthode pour un suivi Non-intervention en forêt alluviale

Laisser la forêt évoluer selon sa propre dynamique... Les gestionnaires de la réserve naturelle de l'île de la Platière ont décidé de ne pas intervenir. Un choix qui porte, plus spécifiquement, sur une quarantaine d'hectares de forêt alluviale.

Mais ont-ils raison? La non-intervention supposant pour les gestionnaires de vérifier, en permanence, la pertinence de leur choix, des suivis scientifiques ont été mis en place depuis 1994.

Pour connaître la dynamique spontanée du boisement alluvial, soixante-trois placettes furent sélectionnées sur lesquelles chaque arbre, vivant ou mort, fut identifié. L'identifiant étant constitué par les coordonnées polaires de l'arbre, calculées depuis le centre de la placette. Le protocole permet un suivi individuel de la croissance et de la mortalité des arbres. La seconde campagne de relevés, réalisée en 2002, a clairement renforcé le choix de non-intervention. Balayant les craintes de voir se développer certaines espèces d'arbres invasives, tel l'érable, le negundo, le robinier, dans le massif forestier, l'étude a mis en évidence que ces espèces ne se régénèrent quasiment pas en forêt de bois dur.

Les retombées des études liées à la non-intervention ont pour autres conséquences d'enrichir les connaissances et la gestion efficace. Ainsi la quantification des flux de bois morts (quantité d'arbres morts entre les deux relevés, le taux de disparition du bois mort) constitue une précieuse information. Elle apporte des éléments qui serviront de base aux préconisations formulées aux gestionnaires forestiers afin de gérer au mieux les quantités de bois morts en forêt exploitée. Les résultats de l'étude vont également permettre de mieux connaître le fonctionnement spontané de la forêt alluviale rhodanienne et d'en tirer des enseignements pour la gestion d'autres massifs forestiers alluviaux sur la vallée. ■

**B. P.**



© Bernard Pont

**LES CHABLIS SONT NÉCESSAIRES, ILS CONSTITUENT UNE PHASE DE L'ÉVOLUTION NATURELLE (PINÈDE DE PINS À CROCHETS).**



disparition, des activités humaines peuvent encore marquer le fonctionnement des écosystèmes. Sur cet aspect, Étienne Dembrine<sup>1</sup> a montré comment les sols forestiers gardent la mémoire des défrichements agricoles du 18<sup>e</sup> siècle et même de l'époque gallo-romaine. Travaillant sur les successions de végétation, il a mis en évidence que les diversités floristiques actuelles pouvaient être liées aux activités humaines antérieures.

Ainsi défini, l'historique des activités humaines permettra d'alimenter en informations techniques les modalités de gestion. Cette étape est difficile, elle est cependant capitale, et l'on ne saurait trop insister sur la nécessité d'y consacrer du temps. Son importance majeure détrône d'ailleurs l'évaluation patrimoniale qui comporte un risque: celui de construire son plan de gestion autour d'un but unique visant à sauvegarder «l'espèce, joyau de la réserve». Ajoutons que l'approche historique doit se référer à une période la plus longue possible. Thierry Dutoit<sup>2</sup> souligne que les cartes anciennes du cadastre napoléonien devraient systématiquement être exploitées. C'est en comprenant l'histoire de son territoire que le gestionnaire appréhendera le degré de naturalité. On notera cependant que les outils d'évaluation du degré de naturalité restent encore à construire.

### La complexité du système

Un autre aspect conditionne le choix de la non-intervention, il est lié à la taille de l'espace protégé en comparaison à celle de l'ensemble du système écologique auquel il appartient. En clair, comment un gestionnaire peut-il imaginer d'intervenir si l'espace qu'il gère représente 0,1% du territoire régi par les mêmes facteurs écologiques? Que peut faire ce gestionnaire sur un

bras mort du Rhône de quelques dizaines d'hectares, quand la nappe phréatique qui est en lien avec le Rhône, à cet endroit, s'étale sur quelques milliers d'hectares? Et que cette même nappe est pompée par les agriculteurs, les compagnies des eaux, les différents établissements industriels...? De fait, sa capacité d'action est réduite.

Le gestionnaire conduira alors un diagnostic fonctionnel destiné à mettre en lumière le fonctionnement du niveau de l'eau dans sa réserve. En prenant en compte les facteurs écologiques, sociologiques, économiques, le diagnostic lui permettra de se frayer un chemin dans la complexité. Peut-être alors son intervention se résumera-t-elle à une rencontre avec le responsable environnement des principaux utilisateurs d'eau? Un moyen indirect qui lui garantira, plus sûrement, un certain niveau d'eau. En quelques mots, la non-intervention prend acte du fait que l'espace protégé n'est jamais isolé, ni géographiquement ni historiquement.

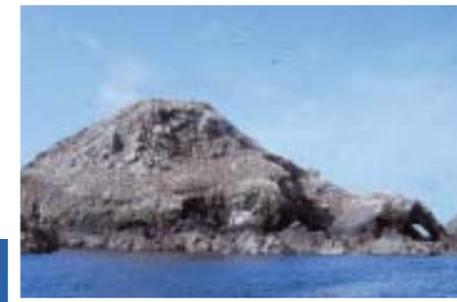
### Une taille minimum

La non-intervention n'est envisageable que si l'espace protégé est de taille suffisante, de telle manière que tous les stades d'évolution et de reconstitution d'un milieu soient présents. Et ce, quelles que soient les perturbations. Ainsi, en forêt, l'espace protégé devra comporter des zones de clairière, futaie, forêt jeune, forêt plus âgée, chablis qui, ensemble, constituent tous les stades naturels de l'évolution forestière<sup>3</sup>. Ces zones doivent être représentées de telle manière que la perturbation la plus forte ne vienne pas mettre l'évolution de l'ensemble en danger. Ainsi, une réserve forestière intégrale n'est envisageable qu'au sein de massifs suffisamment vastes. Un chiffre couramment admis est de l'ordre de 50 à 100 hectares, mais l'optimum se situe sans doute bien au-delà. Annick Schnitzler<sup>4</sup> avance des superficies minimum de l'ordre de 10 000 hectares.

La taille du site détermine également la non-intervention dans la mesure où elle permet au gestionnaire d'envisager sa gestion de manière plus globale. Ainsi, en admettant que l'espace protégé soit limité à un bras mort du fleuve, le gestionnaire fera tout ce qui est en son pouvoir pour conserver ce bras mort. Pourtant, il le sait, l'évolution inéluctable est son atterrissement par les apports d'alluvions. À l'inverse, si l'espace protégé concerne une entité fonctionnelle suffisamment vaste, le processus d'atterrissement local d'un bras

>>> En savoir plus

Réserve naturelle île de la Platière  
rue César-Geoffroy 38550 Sablons  
Mél : platiere@espaces-naturels.fr  
Tél. : 04 74 84 35 01



© G. Benitz - LPO

mort est compensé par la création de nouveaux bras morts. Du même coup, le gestionnaire envisagera différemment les objectifs de sa gestion.

### La non-intervention se prépare

Dans certains cas, l'objectif de non-intervention ne peut être mis en œuvre immédiatement et demande des actions préparatoires. C'est notamment le cas si des altérations apparaissent dans le fonctionnement de l'écosystème considéré. Dans le cas d'une forêt dont la structure (futaie régulière, taillis...) ou la composition (le type d'espèces) ont été transformées par des actions sylvicoles, le gestionnaire choisira d'intervenir dans le but de rapprocher le peuplement forestier d'une structure ou d'une composition naturelle. Ensuite, seulement, il laissera la forêt livrée à elle-même. En fait, à partir d'une référence comparable en forêt naturelle, le gestionnaire agit afin que le boisement se rapproche de l'état de naturalité.

Autre exemple, en contexte alluvial. Imaginons que des perturbations extérieures aient amené le cours d'eau à s'enfoncer. Pour rétablir la fonctionnalité de l'écosystème, le gestionnaire prend acte que les actions à entreprendre se situent à l'extérieur de l'espace protégé. Il s'agit que la rivière retrouve son niveau normal. Dans le cas, par exemple, où un ouvrage bloquerait, en amont, la charge de fond du cours d'eau, il œuvrera certainement auprès des décideurs afin que les matériaux puissent à nouveau transiter et que la rivière retrouve son niveau.

Preuve que la non-intervention est une action. ■

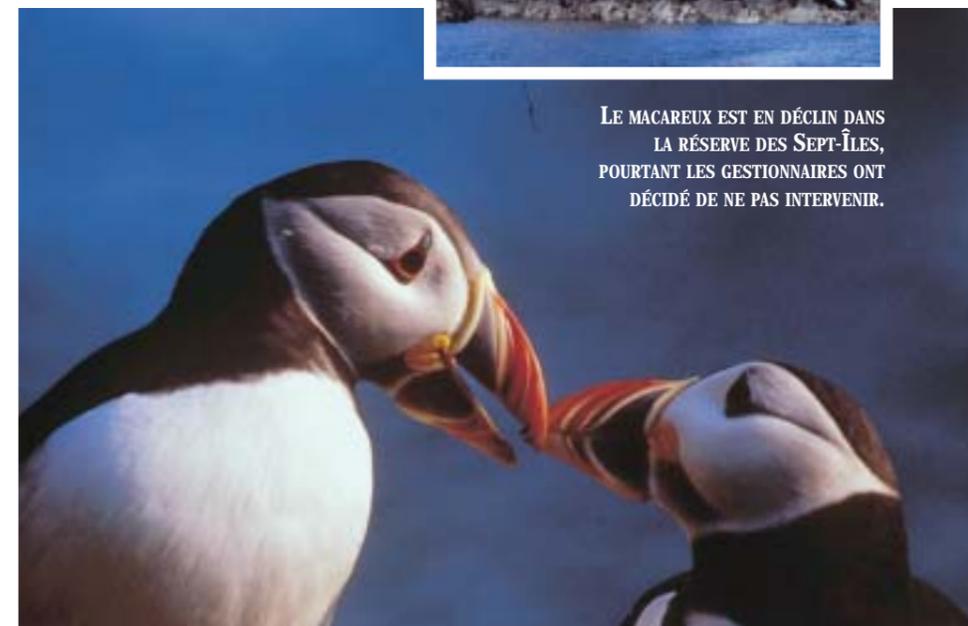
**BERNARD PONT** • CONSERVATEUR  
RÉSERVE NATURELLE DE L'ÎLE DE LA PLATIÈRE

1. Dupouey Jean-Luc, Sciamia Delphine, Waltraud Koerner, Dambrine Étienne, Rameau Jean-Claude (2002) : « La végétation des forêts anciennes » • *Revue forestière française*, 54 (6) : 521-529.

2. Dutoit Thierry (2003) : « Histoire des utilisations passées et biodiversité : un suivi primordial pour la gestion conservatoire des espaces naturels » • Forum des gestionnaires. Paris, mars 2003 (les actes sont sous presse).

3. À paraître fin 2003 • Gilg Olivier : *Les forêts à caractère naturel, caractéristiques, conservation et suivi* • Édition Aten.

4. *Écologie des forêts naturelles Europe* (2003) • Tec Doc Lavoisier.



LE MACAREUX EST EN DÉCLIN DANS LA RÉSERVE DES SEPT-ÎLES, POUTANT LES GESTIONNAIRES ONT DÉCIDÉ DE NE PAS INTERVENIR.

## >>> Ne pas intervenir La nature est faite comme ça

**L**e macareux! L'oiseau marin sert d'emblème à la commune de Perros-Guirec. Il hante les lieux depuis si longtemps qu'on l'a cru appartenir à cette terre. À l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, les couples se comptaient en milliers, ils étaient tant et tant, qu'à coups de fusil, d'aucuns les ont occis. C'est d'ailleurs ainsi qu'est née la Ligue pour la protection des oiseaux. Aujourd'hui, quelques centaines de couples subsistent sur la réserve naturelle des Sept-îles, tandis que prospère une autre espèce emblématique, le fou de Bassan: un nouveau locataire qui compte plus de 30 000 individus. L'archipel, qui court sur quarante hectares (240 à marée basse), abrite aussi le phoque gris (unique colonie en France avec celle de la mer d'Iroise), mais il y a aussi des corneilles, des rats, des pingouins, des orvets... Chacun sa place dans l'instable équilibre. Alors, quand une espèce régresse ou qu'une autre prolifère: faut-il intervenir?



ENTRETIEN AVEC  
**FRANÇOIS SIORAT** •  
CONSERVATEUR  
DE LA RÉSERVE NATURELLE  
DES SEPT-ÎLES •  
STATION LPO

► Devant l'augmentation de la population des fous de bassan au détriment des macareux, vous décidez, sciemment, de laisser faire!

Effectivement. Notre décision repose sur une démarche scientifique qui consiste à analyser la dynamique du système pour percevoir s'il existe des perturbations anormales. Ensuite, dans un troisième temps, nous apprécions si ces perturbations sont d'origine humaine, ce qui pourrait nous pousser à intervenir. Ainsi, concernant les macareux moines et les fous de Bassan, nous constatons que les deux espèces sont en compétition spatiale: les macareux moines sont en déclin tandis que les fous de bassan sont en expansion. Une conclusion hâtive aurait pu nous amener à désigner ces derniers comme responsables. Nous avons cher-

>>> Lire aussi  
B. Pont - N. Le Bot (2002) • Suivi à long terme de la dynamique spontanée de la forêt alluviale de l'île des Graviers • Association des amis de la Platière



ché à savoir si nous avons affaire à une perturbation anormale ou non du système. Or, les données accumulées depuis plus de cinquante ans aux Sept-îles nous invitent plutôt à conclure à un changement d'équilibre.

► **Voilà qui plaide pour l'intervention du gestionnaire afin qu'il sauvegarde l'équilibre du système...**

Notre connaissance de la dynamique des deux espèces, aux Sept-îles mais aussi dans leur aire de distribution, nous permet d'affirmer que la régression des macareux n'est pas liée à la croissance des fous de Bassan. Certes, cela ne modifie pas la réalité objective, mais cela change considérablement notre réflexion. Les macareux souffrent, entre autres, des pollutions par hydrocarbures, des captures accidentelles par les engins de pêche ou encore de l'influence des changements climatiques sur les populations de poissons, donc de proies; toutes causes qui échappent à l'emprise géographique du gestionnaire de l'archipel.

► **Vous disiez que la troisième étape de votre réflexion visait à déterminer si les perturbations étaient d'origine humaine... En quoi la réponse à cette question conditionne-t-elle votre intervention ?**

Quand les facteurs influents sont d'origine anthropique, il nous paraît légitime d'intervenir. L'objectif de l'action est alors d'éliminer ces facteurs perturbateurs ou tout au moins de limiter leurs effets. La mission d'une réserve naturelle n'est pas celle d'un zoo, ni d'un centre d'élevage. Elle ne vise pas à sauvegarder un système en l'état, mais à préserver les potentialités du milieu à évoluer, sous l'influence de facteurs naturels (au sens de non anthropiques). Il faut accepter que de nouveaux équilibres s'installent, dans la mesure où la dynamique de changement n'est pas influencée par l'activité humaine. En disant cela, je suis tout à fait conscient que ma position de gestionnaire d'îlots marins est plus confortable que si je gérais une zone humide littorale, résultante de la transformation millénaire du milieu par l'Homme.

► **Vous dites : il ne faut jamais se précipiter pour intervenir. Il faut prendre le temps d'analyser des données.**

Certes, ainsi nous nous sommes interrogés au sujet de l'impact des lapins sur la flore. Mais, conformément à notre éthique, nous avons pris le temps d'observer. Nous avons bien fait, car les évolutions négatives que nous craignons se sont avérées réversibles. Conclusion: il ne faut pas se précipiter pour intervenir. En corollaire, nos suivis floristiques sont de plus en plus précis. Auparavant, ils portaient sur des intervalles de cinq à sept ans, maintenant des observations annuelles complémentaires sont réalisées. Ces études, de plus en plus fines, sont désormais à l'échelle du centimètre. En ce qui concerne la flore, nous pensons qu'il faut au moins dix à quinze ans de suivi pour commencer à appréhender les équilibres.

► **N'y a-t-il pas, quelquefois, des espèces dont la décroissance faciliterait la sauvegarde d'autres espèces, à forte valeur patrimoniale ? Des fois où il faut intervenir ?**

Ce qu'on pourrait appeler, avec un brin de provocation, des nuisibles ? En 1993 et 1994, nous avons éradiqué le rat des îlots. Cette espèce, introduite au 18<sup>e</sup> siècle, a éliminé de l'archipel d'autres espèces à forte valeur patrimoniale, telles les océanites tempête. Mais là encore, notre intervention a fait suite à une longue réflexion. Un laboratoire a travaillé pendant plusieurs années, d'une part, pour évaluer au plus juste les enjeux patrimoniaux et, d'autre part, pour appréhender *a priori* et *a posteriori* l'impact de l'élimination supposée, puis effective, sur des espèces non-cibles de l'opération.

► **La non-intervention va tout de même à l'encontre d'une certaine pression sociale ?**

Oui. D'autant que certaines espèces ont une forte valeur symbolique. Comment fermer les yeux sur certaines forces sociales? D'autant que la décision finale de l'action ne nous appartient pas: elle relève du comité de gestion, donc des représentants de la société dans toutes ses composantes. Nous proposons la politique que nous pensons la plus pertinente, nous l'appliquons si nous avons *quittes*, mais nous ne disposons pas !

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> **En savoir plus**  
François Siorat • Réserve naturelle des Sept-îles • station LPO  
Ile grande • 22560 Pleumeur-Bodou  
Tél. : 02 96 91 91 40 •  
Fax : 02 96 91 91 05

# Cahiers d'habitats mais qui les utilise?!



Le Centre régional de la propriété forestière Nord Picardie utilise les Cahiers d'habitats. Éloges et critiques d'un outil scientifique destiné à aider la mise en place des inventaires.



Hêtraie à Jacinthe

© CRPF Nord-Picardie

*Les Cahiers d'habitats, ont-ils une vraie utilité pratique ? Ou bien s'agit-il d'ouvrages scientifiques rassurants, dont on salue la sortie mais qui rejoignent prestement l'obscurité des archives ? Eh bien, nous, Centre régional de la propriété forestière Nord-Picardie, nous utilisons ces ouvrages, parce qu'il s'agit d'une base solide d'informations pour les opérateurs de sites Natura 2000 dont nous sommes !*

*Depuis l'an 2000, où nous avons entrepris ce type d'action en forêt, nous avons pris l'habitude de nous appuyer sur les Cahiers d'habitats. Comme le classeur édité par l'Institut du développement forestier (IDF), ils sont devenus des partenaires et des outils indispensables.*

Soyons concrets. Les Cahiers d'habitats nous permettent de préparer le travail de terrain, d'ailleurs nous bâtissons le protocole d'inventaire en fonction des renseignements qu'ils nous fournissent. Nous y puisons des informations sur la physiologie, la structure mais aussi sur l'imbrication des différents habitats que nous présumons présents sur notre territoire. Notre attention se porte particulièrement sur la variabilité des habitats ainsi que sur la présence d'habitats associés ou en contact. Ensuite... ? Les Cahiers nous permettent de réaliser

un contrôle des inventaires terrain. C'est grâce à eux, en effet, que nous pouvons vérifier la présence des espèces indicatrices. Après cette phase, notre travail se poursuit par la rédaction de fiches descriptives des habitats rencontrés et, là encore, nous utilisons les cahiers. Ils nous fournissent des données à grande échelle et précises la répartition et la dynamique des habitats ainsi que leur correspondance phytosociologique.

Puis, vient le moment où il nous faut préconiser des mesures de gestion... Encore l'aide des Cahiers ! C'est en croisant les pistes qu'ils nous offrent avec notre expérience de terrain que nous aboutissons à des propositions concrètes qui seront pertinemment discutées avec les partenaires. Il faut compter aussi sur le caractère « officiel » de l'ouvrage qui, parce qu'il s'impose comme une source fiable et validée, accélère les discussions avec les acteurs. On l'aura compris, les Cahiers constituent un atout technique et stratégique, une précieuse mine de renseignements, d'ailleurs complétée par des références bibliographiques.

## Éloges... et critiques

Parfaits les Cahiers? Que nenni. Nous rencontrons notamment des difficultés pour utiliser la liste des espèces indicatrices des habitats car elle diffère avec d'autres réfé-

LES CAHIERS ?  
UNE BASE SOLIDE POUR LES OPÉRATEURS DE SITES NATURA 2000 !

rentiels « officiels » tels Corine Biotope ou le manuel d'interprétation EUR15. Il faut signaler aussi que l'usage est un tant soit peu élitiste. Le passage de plusieurs stagiaires nous a révélé combien les Cahiers étaient bâtis pour des connaisseurs. Sans compter qu'ils ne contiennent ni clé de détermination ni éléments permettant d'évaluer l'état de conservation. Pour préconiser avec justesse nos actions de gestion, des informations concernant l'impact des activités socio-économiques sur les habitats nous seraient également bien utiles quelques exemples peut-être ?! Pour toutes ces raisons, lors des phases d'inventaires, notre préférence va aux classeurs illustrés édités par l'Institut du développement forestier. D'autant qu'ils proposent des clés de détermination ainsi que des éléments sur les caractéristiques des sols associés aux habitats. Il faut reconnaître, par contre, que les Cahiers d'habitats nous fournissent davantage d'éléments de réflexion, forts utiles lors de la phase d'élaboration des mesures de gestion. ■

SYLVAIN PILLON, CHRISTOPHE ROLLIER  
CRPF NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE

1. Le forum internet de l'Aten peut répondre à cette attente : [www.espaces-naturels.fr/natura2000](http://www.espaces-naturels.fr/natura2000)

>>> CRPF Nord Pas-de-Calais Picardie  
96, rue Jean-Moulin • 80000 Amiens  
Tél. : 03 22 33 52 00 • Fax : 03 22 95 01 63  
[sylvain.pillon@crpf.fr](mailto:sylvain.pillon@crpf.fr)  
<http://www.foretriveefrancaise.com>

## Les Cahiers d'habitats ont pour vocation

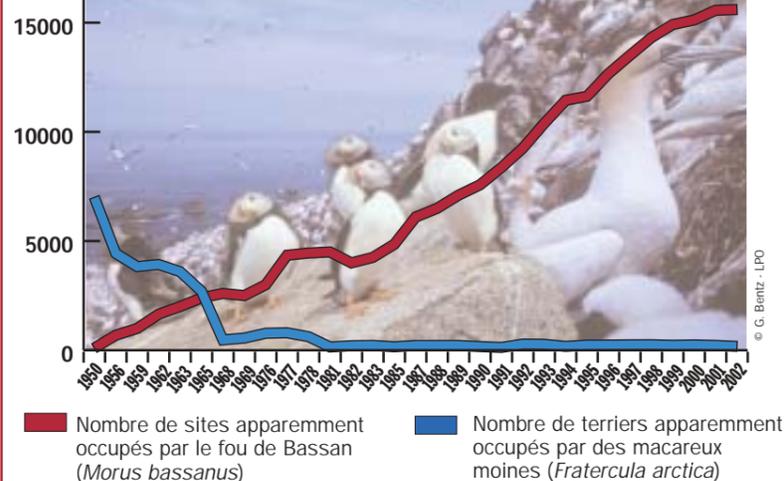
de guider les rédacteurs de documents d'objectifs dans l'identification des habitats, dans l'analyse dynamique de leur état de conservation et dans la définition d'un cadre de gestion propre à chaque site. La collection compte sept tomes dont certains sont encore à paraître. Les volumes sont également édités en cédérom. ■

Tome I : Habitats forestiers • tome II : Habitats côtiers • tome III : Habitats humides • tome IV : Habitats agropastoraux (fin 2003) • tome V : Habitats rocheux (fin 2003) • tome VI : Espèces végétales • tome VII : Espèces animales.

Coût d'un volume avec CD : 38 euros  
La Documentation française • 29-31, quai Voltaire • 75344 Paris cedex • Tél. : 01 40 15 70 00  
[www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)

## Le déclin du macareux moine

Attention : il n'y a pas eu de recensement toutes les années



« IL FAUT ACCEPTER QUE DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES S'INSTALLENT, DANS LA MESURE OÙ LA DYNAMIQUE DE CHANGEMENT N'EST PAS INFLUENCÉE PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE. »

Sur le long terme, l'analyse de la dynamique d'un milieu peut faire apparaître des cycles (une espèce décroît à intervalles plus ou moins réguliers pour réapparaître). Les suivis scientifiques mis en place sur le long terme permettent d'identifier ces cycles et de ne point les confondre avec des changements de phase qui marquent un pas irréversible pour l'espèce concernée. Si le déclin du macareux semble relever d'un changement de phase, il serait hâtif de conclure que sa décroissance numérique est due à la présence du fou de Bassan.